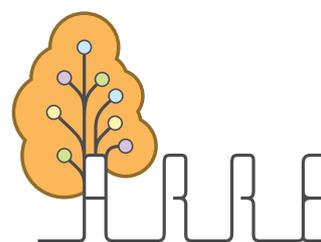


Agence en réseau régionale des études  
en Occitanie

## Parlons-en n°10

Janvier 2017



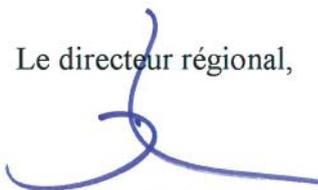
# Éditorial

Les études, qu'on les appelle études générales, études d'aménagement ou études sectorielles, constituent un patrimoine de connaissances très riche, et cette richesse est souvent peu ou mal exploitée. En effet, la diversité des producteurs d'études, la multiplicité des méthodes et des approches et l'étendue du champ de l'aménagement du territoire conduisent bien souvent à ne pas profiter pleinement de cette ressource et à valoriser insuffisamment les productions.

Pour tenter de résoudre cette équation complexe, la DRE Midi-Pyrénées, devenue DREAL Midi-Pyrénées a mis en place un outil, l'Agence Régionale en Réseau des Études, véritable dynamique d'animation des études. Outil innovant en 2005 à sa création, l'ARRE reste un outil original, pluri-disciplinaire et multi-services, impulsant une réelle dynamique au service des acteurs de l'aménagement. Avec la réforme régionale et la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, l'agence en réseau s'élargit encore de nouveaux contributeurs et de nouveaux bénéficiaires. Malgré les réorganisations structurelles, l'ARRE a franchi ce nouveau cap, profitant de son nouveau périmètre pour rénover sa charte de gestion et son cadre d'intervention.

La richesse des productions présentées dans ce numéro est la traduction de l'engagement de chacun et de cette volonté de mieux connaître et partager les sujets de l'aménagement du territoire, petit ou grand, dans une philosophie qui pourrait se traduire un peu trivialement par l'expression : «*on est plus intelligent à plusieurs que tout seul*».

Cette forme de travail transversal nécessite un pilotage fort et une bonne volonté collective : que ses acteurs passés et actuels en soient remerciés !

Le directeur régional,  
  
Didier KRUGER

# Table des matières

Éditorial.....	2
----------------	---

## ARTICLES

DREAL - EcoQuartier : labellisation 2016.....	4
DDTM 30 - L'habitat individuel dense: une approche sociologique des conditions de réussite .....	6
DDT 09 - Mobilisation pour le centre-bourg de Lavelanet et le territoire des Pyrénées cathares .....	8
DDT 48 - Atelier des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses .....	10
DDTM 11 - Appropriation par les élus des périmètres de 2 grands PLUi et approche des enjeux par le biais du paysage dans les territoires de la haute vallée de l'Aude.....	12
DDT 12 - Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de l'Aveyron.....	14
DDTM 34 - Le guide des indicateurs de SCoT : un travail collaboratif entre la DDTM34 et les structures porteuses de SCoTs.....	16

## BRÈVES

DDT 09 - Enquête Navetteurs sur la zone d'activité Delta Sud .....	18
DDT 31 - Consommation des espaces.....	18
DDT 32/DDT 46 - La vacance de logement : une typologie pour affiner la connaissance....	19
DDT 46 - La place des bourgs dans les ruralités du XXIème siècle.....	19
DDT 65 - Accès au logement privé des publics les plus démunis (ODPH 65).....	20
DDT 81 - La réhabilitation de l'habitat individuel en centre-bourg comme alternative à la construction neuve.....	20
DDT 82 - Une démarche BIMBY en Tarn-et-Garonne .....	21
DREAL - Près d'un ménage sur huit en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement en région Occitanie .....	21
DREAL - Gestion économe de l'espace : quelles traductions dans les SCoT ? .....	22
DRAAF - Agriculture et territoires, des données en ligne sur le site internet .....	22
DRAAF - Etude prospective: l'agriculture dans les aires urbaines de moyenne importance en 2035 .....	23

# EcoQuartier : labellisation 2016

*La démarche EcoQuartier a été lancée en 2008 dans le cadre du Plan d'actions Ville durable.*

L'EcoQuartier est un projet d'aménagement urbain respectant les principes du développement durable pour construire une ville mixte dans un cadre de qualité, en associant les différentes parties prenantes et les habitants tout en limitant l'empreinte écologique. Le projet doit trouver les réponses adaptées au contexte, aux besoins locaux et aux enjeux nationaux, tant dans la programmation (logements, activités économiques, équipements, commerces...), que dans la forme urbaine (de la maison aux îlots plus denses), et apporter des solutions aux enjeux environnementaux. La démarche EcoQuartier est concrétisée en 2012 par la création du label national EQ.

Le label permet, au regard de 20 engagements à respecter, d'encourager, d'accompagner et de valoriser des projets d'échelle et de contextes divers, en suivant une démarche en trois étapes :

1- la collectivité signe la Charte des EQ pour signifier son engagement dans la démarche ; elle devient membre du club national EQ et bénéficie d'un appui technique et méthodologique par les services de l'État et la mise à disposition d'experts pour constituer le dossier de labellisation ;

2- le projet est reconnu « engagé pour labellisation » ;

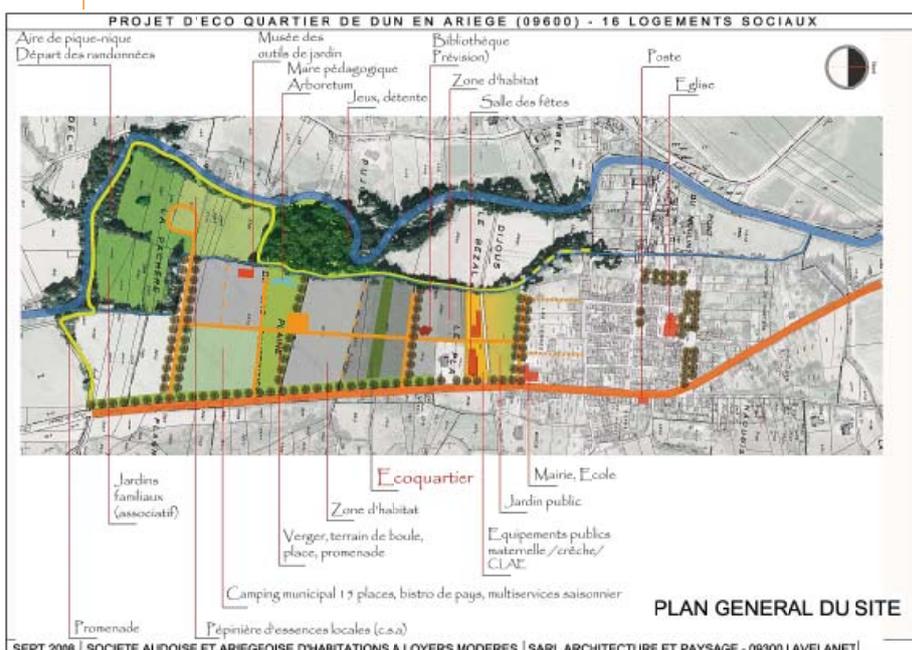
3- le projet reçoit le label, au regard de l'expertise et de ses résultats.

Au niveau national, 39 EQ sont à ce jour labellisés et 98 engagés dans la labellisation (8 labellisés et 7 engagés en Occitanie).

A l'occasion de la **4ème vague de labellisation 2016, la commission régionale Occitanie s'est prononcée favorablement au mois de septembre sur trois projets**, sur la base d'une triple expertise :

## 1- PROJET « LE PALASSOU » DE LA COMMUNE DE DUN (ARIÈGE)

*en milieu très rural (engagé dans la labellisation en 2014)*



L'objectif est d'assurer la pérennité du village et de ses services, de réimplanter des commerces de proximité, de permettre aux jeunes agriculteurs, venus s'installer, de se loger, d'attirer de nouveaux arrivants. La commune a aménagé une extension urbaine de 16 logements dont 9 logements sociaux. Des structures et équipements sont prévus à plus long terme : une zone de loisirs, un foyer-logement pour personnes âgées valides, une médiathèque, des jardins familiaux, un arborétum...

La triple expertise a souligné un processus de gouvernance et de pilotage exemplaire, la parfaite adéquation du projet avec le contexte

local, sa forte connotation sociale (mixité, solidarité) et environnementale (biodiversité développée), la forte concertation et mobilisation des habitants, l'optimisation de la consommation des ressources et des matériaux.

## 2- PROJET D'ÉCOQUARTIER MARAGON-FLORALIES À RAMONVILLE SAINT-AGNE (HAUTE-GARONNE)

*en couronne périphérique sud de Toulouse, (engagé dans la labellisation en 2014) :*

Ce projet de renouvellement urbain s'inscrit dans la continuité du plan de sauvegarde d'une copropriété dégradée.



La commune a ouvert à l'urbanisation le secteur pour répondre aux besoins de relogement des Floralies et à ceux de l'ensemble des habitants de la commune. Le projet prévoit, au total, 850 logements et représentera à terme près de 20 % de la population de Ramonville. L'opération est fondée sur une démarche participative très développée. Le quartier est bien connecté aux services, équipements et commerces de proximité. Une ligne de bus le traversera et desservira la station de métro du réseau de l'agglomération toulousaine. L'opération est bien intégrée dans son environnement au regard du tissu urbain existant, et dans sa relation au grand paysage ainsi que le maintien de la structure végétale en place.

## 3-PROJET DE LA ZAC DU CASTELLET À CLAPIERS (HÉRAULT)

*dans la proche couronne de l'agglomération montpelliéraine :*

La commune, qui connaît une dynamique démographique et économique très importante, demande l'engagement du projet dans la labellisation. L'opération consiste en une urbanisation sur 14 hectares en dent creuse du tissu existant, avec la réalisation de 495 logements dont 30 % sociaux. L'aménagement du projet est centré sur la thématique du paysage pour répondre aux grands enjeux du secteur : prévention des risques hydrauliques, gestion des eaux pluviales, préservation et valorisation de la biodiversité, adaptation au changement climatique. La situation foncière du site en fait un lieu privilégié pour une extension urbaine raisonnée, en privilégiant un espace public propice à la rencontre et aux déplacements à pied ou en vélo.



Suite à la commission nationale EcoQuartier le 15 novembre 2016, qui a suivi les conclusions de la commission régionale, la remise des labels 2016 a eu lieu le 8 décembre 2016. Après sept ans d'existence, le ministère a annoncé une refonte autour d'un nouveau référentiel s'articulant autour de **quatre priorités, dont l'objectif d'atteindre 500 écoquartiers en 2018, et un label plus lisible accompagnant le projet tout au long de son cycle de vie.**

# L'habitat individuel dense : une approche sociologique des conditions de réussite

Dans le cadre de l'association de l'État à l'établissement des documents de planification stratégique (SCoT, PLU) et dans celui de portage des politiques publiques auprès des collectivités, la DDTM promeut une ville plus dense au travers d'opérations d'aménagement, notamment en vue de lutter contre le modèle quasi unique de la villa individuelle en nappe qui trouve rarement écho.



La cherté du foncier et les phénomènes de métropolisations à l'œuvre sur le périurbain proche des grands pôles urbains dans le département poussent depuis quelques années à une densification; des opérations immobilières avec des lots de 150 à 350 m<sup>2</sup> deviennent de plus en plus courantes. Ces opérations sont souvent le résultat d'une contraction de l'opération classique d'hier, ce qui génère de réels problèmes de manque d'intimité. C'est souvent pour cela que « densité forte » est associée à « perte de qualité de cadre de vie ».

Si les élus communaux partagent de plus en plus cet objectif de densité, on observe parfois dans leur discours un seuil psychologique de taille de terrain en dessous duquel ils sont réticents à descendre (de l'ordre de 600 m<sup>2</sup> par logement individuel) invoquant des conflits futurs de voisinage liés notamment à la gêne sonore.

Les enjeux sont là. Mais dans la pratique, comment promouvoir ce type d'urbanisme ? Comment sortir d'une production standardisée qui s'est installée dans les esprits et les habitudes ? Et surtout, comment s'assurer de la bonne réponse aux attentes des habitants ? Pour répondre à ces questions et se donner les moyens d'une action de communication et de référence locales, la DDTM du Gard a lancé une étude sur l'habitat indi-

viduel dense (HID) : cette étude consiste à **identifier les critères et les conditions de réussite des opérations d'habitat individuel dense.**

L'hypothèse formulée au départ est que **l'HID n'est pas seulement la transposition du modèle de la maison individuelle sur des parcelles plus petites et/ou mitoyennes**, mais surtout une nouvelle forme d'habiter répondant aux attentes des habitants.

L'étude présente l'intérêt et la spécificité de partir de l'analyse d'exemples locaux **et du vécu des habitants au travers d'une enquête spécifique de terrain.**

Sur les 25 opérations identifiées et présentant des qualités d'HID au sein du département du Gard, une sélection a été opérée afin d'analyser 10 d'entre elles (analyse urbaine et enquête auprès des habitants).

## Les conditions de réussite

### Conception

- La prise en compte de la mixité, de la connexion avec le centre-bourg et les équipements
- Une programmation d'espaces publics et/ou collectifs et l'anticipation de son entretien
- Un cahier des charges architectural clair en faveur de l'intimité des logements

### Réalisation

- Des règles architecturales bien définies et un suivi des logements pendant le chantier
- Un suivi attentif de la conception d'espaces publics et/ou collectifs
- Une véritable concertation des habitants

### Vie du quartier

- L'entretien des espaces publics et/ou collectifs
- Laisser place à l'appropriation par les habitants
- Soutenir le tissu associatif local dans son animation du quartier

## Les outils du suivi

Programme urbain à l'échelle communale  
OAP du PLU

Lot vendu avec PC ou lots libres avec propositions et architecte coordonnateur  
**Un portage politique fort**

## Les acteurs

Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine qualifiée et attentive aux spécificités de l'HID: architectes-urbanistes, sociologues,

Des professionnels-conseils qui accompagnent la réflexion : CAUE30, Agence d'Urbanisme, DDTM30 ...

Un aménageur avec qui s'instaure un dialogue de confiance, et la plus grande transparence possible sur l'équilibre financier de l'opération.

Une commune qui porte le projet !

Des habitants moteurs de leur cadre de vie

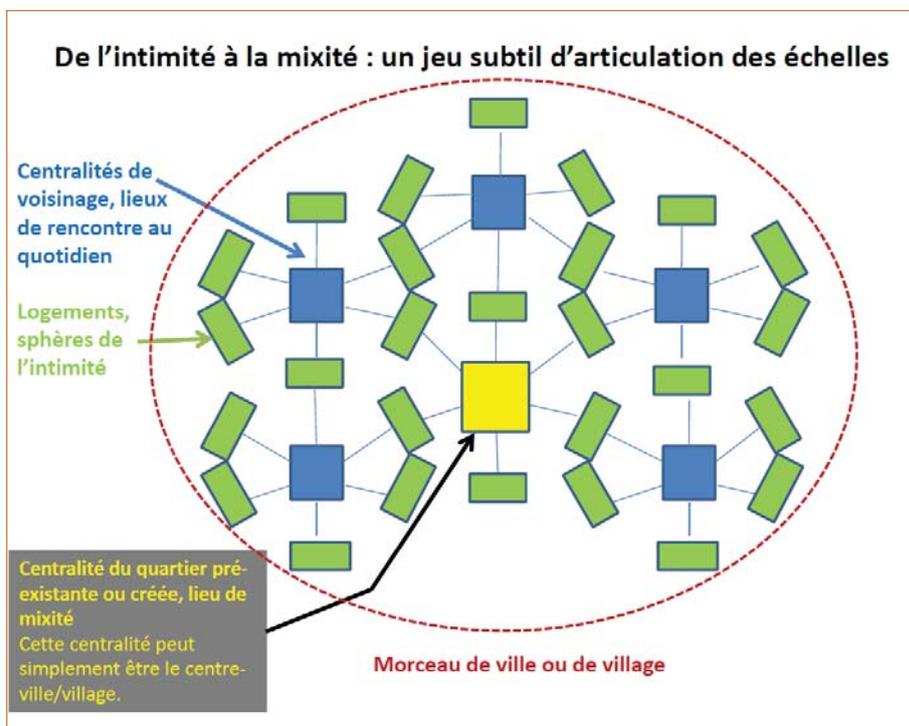
Une commune à l'écoute et qui entretient les espaces publics

**OBJECTIF : UN GUIDE À DESTINATION DES ÉLUS EN CHARGE DE L'URBANISME  
ET DE L'AMÉNAGEMENT ET DES OUTILS À DESTINATION DES CHARGÉS D'ÉTUDES  
AMÉNAGEMENT / PLANIFICATION / HABITAT**

A travers une analyse croisée entre d'une part l'analyse urbaine du quartier et de son mode opératoire, et d'autre part la perception des habitants de leur quartier, de leur logement, les objectifs de ce guide sont de dégager :

- Une caractérisation de l'HID qui prenne en compte le point de vue de l'habitant ;
- Des critères de réussite en termes d'aménagement et de mode opératoire pour la réalisation.

Ce guide s'adresse avant tout aux élus mais aussi aux professionnels qui les conseillent dans les choix d'aménagement au niveau de la programmation urbaine avec les PLU et les orientations d'aménagement (chargé d'étude planification, maître d'œuvre d'étude urbaine) voire même les aménageurs, lotisseurs, promoteurs pour la mise en œuvre des opérations.



*En attendant une finalisation d'ici fin 2016, l'étude livre déjà quelques enseignements :*

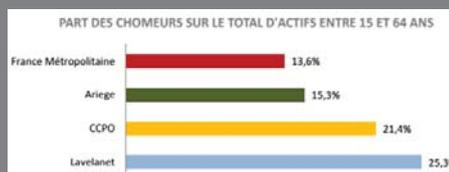
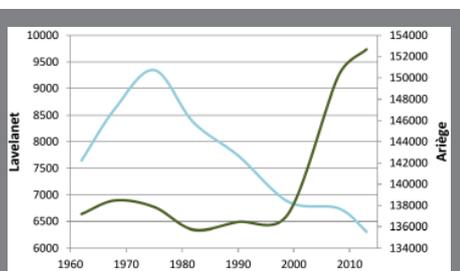
- les quartiers d'HID sont globalement bien vécus et ont toute leur place dans la trajectoire résidentielle des habitants, l'HID est considéré comme **le bon compromis du moment** ;
- **la promiscuité** avec le voisinage est une donnée à prendre en compte dans la réalisation des opérations à HID et relève d'un véritable défi urbanistique ;
- **un quartier au bon endroit** : le choix du site s'avère être un critère indispensable tant pour l'accès aux services et équipements que pour l'éloignement acceptable du travail ou de proches ;

- la réussite d'un quartier HID tient également à ses **interactions et ses liens** avec le reste de la ville ;
- le traitement qualitatif et ergonomique des espaces publics et collectifs joue grandement sur le sentiment de bien être de l'habitant (stationnement, espaces verts, aires de jeu...) ;
- **la conception et la qualité architecturale des logements** sont primordiales aussi bien pour la préservation de l'intimité avec le traitement des vis-à-vis, que pour la possibilité de faire évoluer son logement et se l'approprier. Cela permet de se sentir bien chez soi ;
- **les unités de voisinages conçues à une échelle humaine** (moins de 10 logements) autour de centralités de quartier et de ville contribuent à la réussite des quartiers enquêtés. Des modes de vie similaires sur ces « poches » de quartier permettent également un meilleur lien social (enfants scolarisés ensemble par exemple).

# Mobilisation pour le centre-bourg de Lavelanet et le territoire des Pyrénées Cathares

*Suite au déclin rapide de la mono-industrie textile, Lavelanet et le pays d'Olmes sont entrés dans une crise économique mais aussi sociale et démographique. Avec le bassin de Decazeville, ce territoire a ainsi été reconnu dans les travaux préparatoires au CPER 2015-2020 comme l'un des deux territoires les plus vulnérables en Midi-Pyrénées.*

C'est ainsi que l'ensemble des acteurs publics, entre autres, se sont mobilisés pour faire face à la crise et **identifier un repositionnement économique du territoire déterminant pour sa redynamisation et le regain de son attractivité.**

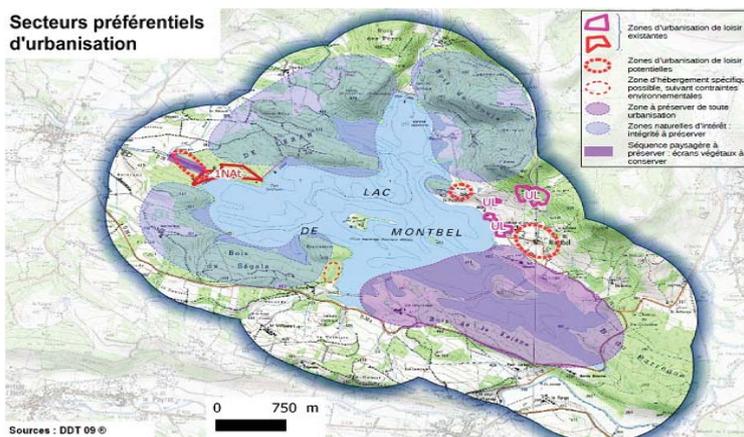


## Chiffres-clés (recensements INSEE)

- En 40 ans, chute d'un tiers du nombre d'habitants à Lavelanet.
- Entre 2008 et 2013, diminution marquée du nombre de familles à Lavelanet (-6,88%) et sur la Communauté de Communes du Pays d'Olmes (-5,97%), alors que l'évolution est positive pour l'Ariège et la France Métropolitaine.
- Des chiffres de l'emploi qui parlent d'eux-mêmes...

Divers dispositifs (cf.infra) ont ainsi été mobilisés sur des territoires imbriqués. Une importante dynamique territoriale s'est alors mise en œuvre : intelligence collective, approche pluridisciplinaire, audace, diagnostic partagé, stratégie territoriale globale cohérente innovante, déclinaison opérationnelle, priorisation et échéancement des projets, articulation des dispositifs et des échelles...

L'accompagnement de la DDT, interservices et coordonné par un référent territorial, Cédric Godefroy, a été multiforme : participation au pilotage, élaboration de notes d'enjeux, aide à l'animation du territoire pour l'émergence, la structuration, l'approfondissement du projet de territoire, aide à la rédaction de candidatures, de cahiers des charges, de conventions et de fiches-actions, appui technique, réglementaire, juridique et en matière d'ingénierie financière...



## TEPCV (TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE) : PORTAGE PAR LA COMMUNE DE LAVELANET :

Un projet-phare, directement au service du projet de revitalisation, **la mobilité** :

- relier par le centre-bourg les itinéraires cyclables du Nord et du Sud de la ville et les sentiers piétons de l'Ouest et de l'Est,
- recréer une véritable centralité au nœud de ces itinéraires,
- partager l'espace urbain, sortir du « tout-voiture » et rénover l'espace public pour tous



Des projets « d'accompagnement » mais emblématiques et contribuant à un changement d'image du territoire : développement de la mobilité électrique, études et investissements en énergies renouvelables, e-rénovation de l'éclairage urbain.

*Lauréat à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Centres-bourgs : portage par la commune de Lavelanet et la communauté de communes du Pays d'Olmes*

1. projet de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire,
2. conventions : 1/ FNADT sur l'ingénierie, 2/ convention de revitalisation avec un périmètre prioritaire (centre-bourg de la ville centre) et périmètre élargi (territoire intercommunal),

Des enjeux :

- prioritaires : rénovation de l'habitat, résorption de l'habitat insalubre ;
- « secondaires » : rénovation thermique et énergétique, revitalisation commerciale, requalification de l'espace urbain, nature en ville, accessibilité, mobilité.

Des solutions :

- OPAH-RU sur les principaux bourgs ;
- démarche RHI-THIRORI (résorption de l'habitat insalubre) sur un périmètre restreint du centre-bourg de Lavelanet, le secteur « Sécoustous » (quartier particulièrement dégradé) ;
- projet de rénovation urbaine sur Lavelanet, intégrant notamment les dimensions mobilité, paysage, environnement et énergie et mettant en avant l'intérêt et la nécessité d'opération de « curetage » urbain.

*Dispositif AIDER (Accompagnement Interministériel au Développement et à l'Expertise en milieu Rural) : initiée par la ministre Marylise Lebranchu, sur le territoire de la future intercommunalité des Pyrénées Cathares*

À noter que ce territoire est celui de la fusion de deux communautés de communes envisagée à l'horizon 2020 dans le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Assistance interministérielle, sous l'égide de 3 inspecteurs généraux issus, du CGADD, du CGAER et du CGFIP, visant à concrétiser deux ambitions stratégiques :

- la structuration d'une destination touristique autour des « 4M » (Montségur, Monts d'Olmes, Montbel et Mirepoix) ;
- la revalorisation résorption des friches industrielles textiles.

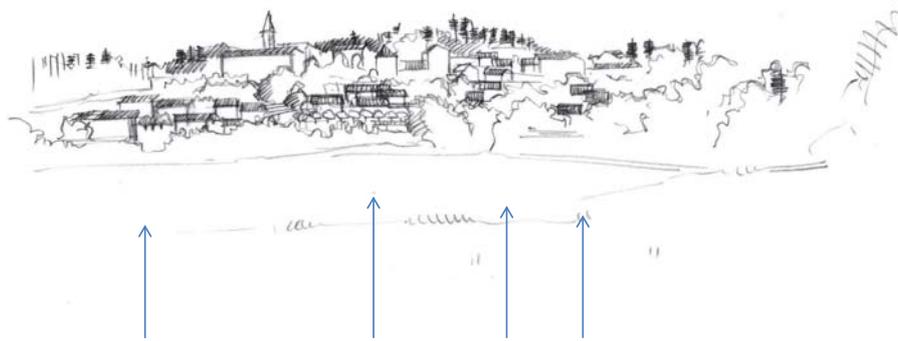
Citons aussi entre autres événements forts ayant permis une émulation collective, le workshop sur les fiches urbaines, le diagnostic en marchant dans le quartier du Sécoustous de Lavelanet ou encore le séminaire territorial pour le développement de la station des Monts d'Olmes.

Soulignons enfin que deux PLUi ont été prescrits, un sur chaque communauté de communes des Pyrénées Cathares. Ils seront une autre déclinaison du projet de territoire, tout comme le volet territorial du contrat de ruralité Ariège en cours d'élaboration qui identifiera les projets structurants et prioritaires et l'engagement financier de l'État et des autres partenaires.

# Atelier des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses

*Situé dans un territoire inscrit par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité au titre du paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen, site classé depuis 2002, candidat au label Grand Site de France, pour partie couvert par le parc national des Cévennes, par trois sites Natura 2000 et premier site touristique de Lozère (autour d'1 million de visiteurs par an), le territoire des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses possède des atouts exceptionnels.*

## VILLAGE COTEAU



Coteau habité : Habitats, Jardins/cours privés, Potagers partagés...



Ce territoire doit cependant composer avec des facteurs naturels omniprésents qui encadrent fortement les projets de développement : inondation, chute de blocs, feu de forêt.

La volonté des élus de dépasser ces obstacles potentiels et d'engager une réflexion globale sur le territoire a été exprimée lors de l'enquête publique des plans de prévention des risques (PPR), amenant le commissaire enquêteur, au titre de ses recommandations, à inciter l'État à conduire une démarche territoriale.

Conscient des difficultés rencontrées par ce territoire, l'État a proposé aux décideurs locaux de travailler à l'émergence d'un projet

de territoire partagé, innovant en matière de développement économique, et respectueux des enjeux liés aux risques naturels et aux patrimoines paysagers, bâtis et environnementaux.

L'Atelier des Territoires des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses a été lancé autour d'un partenariat associant les élus du territoire (communes, communautés de communes, syndicat mixte), la direction départementale des territoires (DDT) et la sous-préfecture de Florac, assistés du groupement Allisten Management, BRL Ingénierie et d'un paysagiste.

De nombreux partenaires ont été associés à la démarche et notamment le Conseil Dépar-

temental, les chambres consulaires, le Parc national des Cévennes, l'Entente Interdépartementale Causses et Cévennes ainsi que les acteurs économiques.

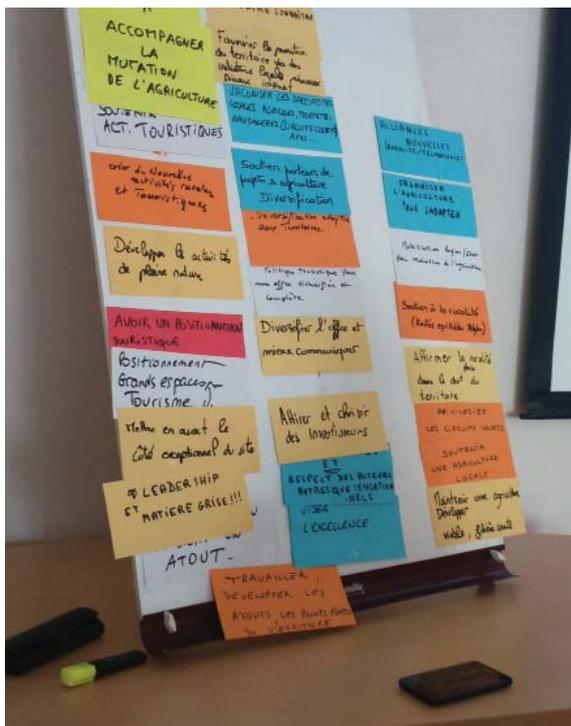
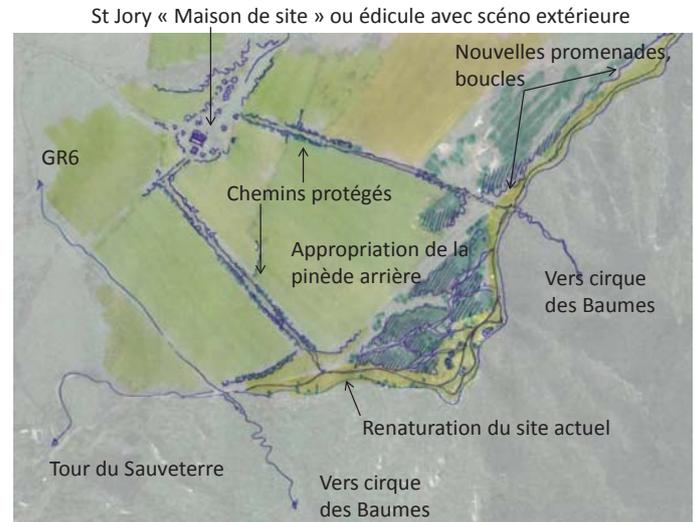
Mené en grande partie sur l'année 2015, l'Atelier a permis d'affirmer les spécificités de ce territoire : des paysages grandioses, une nature exceptionnelle préservée, la tranquillité, l'authenticité (agriculture millénaire, architecture singulière), les potentialités (diversité des activités de pleine nature). Il a permis, en outre, de s'entendre sur la volonté commune de préserver cet héritage et d'accueillir tous ceux qui ont envie de vivre dans ce cadre d'exception. Tout le travail effectué est synthétisé dans un « **plan de développement** » qui s'articule autour de 8 orientations stratégiques. Ce document a été remis à toutes les collectivités concernées.

**La réussite de la démarche repose sur l'engagement de tous les partenaires** : les collectivités locales, les acteurs économiques et associatifs, les organismes publics et les services de l'État.

**Le Pacte de Développement** qui résume les constats partagés, les ambitions et les exigences communes dégagées dans le cadre de la démarche a été signé, lors de la réunion de clôture qui s'est tenue le 23 mai 2016 à la Malène, par M. Hervé MALHERBE, Préfet de la Lozère, Mme Guylène PANTEL, représentante de la présidente du Conseil Départemental et M. Jean-Luc AIGOUY, président du Syndicat mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses. Ce document a vocation à être signé par le plus grand nombre d'acteurs publics et privés qui s'engageront ainsi en faveur du développement de ce territoire. Plusieurs responsables de collectivités ont également signé le pacte de développement en séance.

## Plan des propositions

Position des stationnements, des édifices ou de la maison de site à déterminer



# Appropriation par les élus des périmètres de 2 grands PLUi et approche des enjeux par le biais du paysage dans les territoires de la haute vallée de l'Aude

## UNE DÉMARCHE ORIGINALE

Les communautés de communes des Pyrénées Audoises et du Limouxin ont prescrit des «**PLUi XXL**» en décembre 2015. Ces 2 territoires constituent près d'1/3 du département et totalisent respectivement 62 communes pour les Pyrénées audoises et 78 pour le limouxin après fusion avec le Pays de Couiza au 1er janvier 2017. Démarches innovantes à l'échelle du département de l'Aude (aucun PLUi approuvé à ce jour) et à l'échelle nationale, ces deux projets ont dû mettre les bouchées doubles au cours de l'année 2016 pour tenter de tenir les délais fixés par la loi ALUR (Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) avant le 27 mars 2017).



## UN ACCOMPAGNEMENT FORT ET DISCRET DE L'ÉTAT

La DDTM 11 a souhaité s'investir dans l'accompagnement des 2 projets en proposant des voyages d'étude sous 2 formes :

- une rencontre avec des élus de la communauté de communes des Bastides du Haut Agenais et Périgord (9 et 10 mai 2016 à Monflanquin dans le Lot et Garonne) ayant déjà construit un PLUi avec un nombre im-

portant de communes, de grands territoires assez faiblement peuplés et dont l'économie est principalement agricole,

- une «étude-action» pour chacun des territoires de la haute vallée de l'Aude, avec une approche paysagère et visant à aider les élus à s'approprier la globalité du périmètre.

L'étude-action effectuée sous la forme d'une prestation par un bureau d'étude privé, a eu pour ambition d'aider les collectivités à engager la procédure d'élaboration des PLUi et de **sensibiliser les élus locaux sur l'approche paysagère** de chaque territoire. Tout au long de la démarche préparatoire, les conseils de l'État ont été mis à contribution pour que leur expertise et leur connaissance du terrain permettent de hiérarchiser les enjeux à développer au cours de la journée.



## UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE QUI INITIE AU DIAGNOSTIC ET PRÉPARE AU PROJET DE TERRITOIRE

L'approche paysagère est souvent présentée comme fédératrice pour les projets de PLUi ruraux. Entre éléments subjectifs et objectifs, cette approche transversale permet d'appréhender un territoire dans sa globalité

et toute sa complexité. Cette lecture a permis la constitution d'un état de référence partagé par tous les acteurs, un élément fédérateur autour des mots, des fondements, des connaissances, avant de pouvoir engager l'action, le projet. L'enjeu est bien de proposer la construction d'une vision partagée et spatialisée des dynamiques territoriales et de les relier aux opportunités du document d'urbanisme intercommunal ou des autres politiques publiques s'appliquant sur ce territoire.



### DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Les 2 communautés de communes se sont révélées avoir des degrés de maturité différents dans leur réflexion. Mais dans un cas comme dans l'autre, le passage du singulier (la commune) au pluriel (l'ensemble du territoire) a été spectaculaire au cours de la journée. L'animation, axée sur la parole des maires, et la constante interrogation sur les atouts que les différentes communes peuvent apporter au projet d'ensemble, a largement participé à cette construction du groupe.



### UNE DÉMARCHÉ PÉDAGOGIQUE ET PARTICIPATIVE QUI ENGAGE LA CONSTITUTION D'UNE COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL

La méthode générale repose sur la constitution progressive d'une « communauté de travail » constituée d'élus, de techniciens et de partenaires (futurs Personnes Publiques Associées). La « communauté de travail » ne se décrète pas, elle se met en place dans le cadre des rencontres et des visites de terrain. L'effet escompté comprenait deux temps : les **visites de terrain** mobilisant directement des personnes qui s'impliquent et se responsabilisent au fur et à mesure, et par la suite, une **diffusion** se faisant par la mise en place de documents pédagogiques et synthèses sous la forme de fiches qui serviront de socle à la démarche et constitueront un document pour chaque mairie.

*«Les élus se sont sentis pleinement investis dans le projet à l'issue du comcom tour»*  
J.M. Michez, Vice-président Pyrénées audoises

La découverte ou la verbalisation d'enjeux autour du paysage par les participants a aussi permis de voir (chez les autres !) des points importants qui posent (ou pas) problème. La répétition de ces constats pour plusieurs communes et leur similarité laissent espérer que le PLUi sera un outil pour répondre à ces questions à une échelle qui pourra se révéler plus porteuse.

*«Nous avons redécouvert notre territoire»*  
A. Costes, Vice-président Limouxin

Isabelle MANDON-DALGER - DDTM 11



#### 4 enjeux clés ont été clairement identifiés sur le département :

- Maintenir les services de proximité : pas de « désert » en Aveyron mais des fragilités locales et des incertitudes sur l'avenir ;
- Améliorer la qualité de l'offre de services ;
- Permettre à tous les Aveyronnais de s'approprier les innovations, nouvelles pratiques et usages ;
- Consolider les démarches de mutualisations déjà engagées.

Le diagnostic a également permis de prioriser les thèmes de services autour desquels s'écrit le schéma de l'Aveyron :

- des services territorialisés : les services en relation avec la santé, l'éducation (en particulier l'école), les services du quotidien (boulangerie, pharmacie, banque...).
- des services transversaux assurant l'accessibilité physique ou virtuelle : les réseaux (technologies de l'information et de la communication) et les transports.

La mutualisation (tiers-lieux, maisons de services au public) a également été identifiée comme un 6ème thème prioritaire permettant de répondre également à la question de l'accessibilité.

Sur cette base, les services de l'Etat (Préfecture et DDT) et du Département ont pu mener la phase d'élaboration du schéma en associant là encore les acteurs locaux.

Cette association a pu être réalisée dans un premier temps lors de tables rondes thématiques organisées en juin 2016 sur les thèmes jugés prégnants à l'issue du diagnostic et devant être plus particulièrement investis : santé, éducation, services de proximité, réseaux/TIC, mobilités et mutualisations.

A la suite de ces réunions, un travail de synthèse a été réalisé ; l'objectif étant de formaliser les fiches actions en imaginant un projet de schéma réaliste et réalisable sur la période 2017-2022.



Pour chaque thème, les services de l'Etat et du Département ont fait appel à l'expertise de personnes ressources pour :

- préparer avec eux les tables rondes et accompagner le travail qui a pu y être réalisé ;
- échanger sur le contenu des fiches-actions.

Entre novembre et décembre 2016, ces services rencontrent chaque représentant des communautés de communes ou d'agglomération afin de leur présenter le projet de schéma, de leur permettre de prendre part à la rédaction et au portage des actions.

Ces rencontres ont lieu sur les 19 territoires des nouveaux EPCI issus du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (découpage au 1er janvier 2017).

#### UN PLAN D' ACTIONS POUR LES SERVICES AU PUBLIC À FAIRE VIVRE ENSEMBLE

Plus qu'un document cadre, le SDAASP se veut être un **projet partagé d'amélioration de la vie quotidienne des aveyronnais**.

Le diagnostic et le plan d'actions ont été co-construits avec les acteurs du territoire. Cette dynamique devra être entretenue après son approbation. L'implication de tous est la condition sine qua non de sa réussite.

# Le guide des indicateurs de SCoT : un travail collaboratif entre la DDTM<sub>34</sub> et les structures porteuses de SCoTs

*La réalisation du guide des indicateurs de SCoT s'inscrit dans le contexte juridique et réglementaire de la loi ENE de juillet 2010, l'article L.122-14 du Code de l'Urbanisme et le décret d'application du 29 février 2012.*

Ces textes de référence demandent aux structures porteuses d'un schéma de cohérence territorial de réaliser un bilan des politiques menées dans leurs champs de compétences. En effet, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoTs), en déclinant à l'échelle locale les grandes orientations du développement durable et en assurant la cohérence des documents d'urbanisme des communes membres, constituent le levier fondamental de l'aménagement durable des territoires. Ils seraient incomplets sans outil pour évaluer la pertinence et l'adéquation des politiques qu'ils mettent en œuvre aux fins de les réajuster.

## LA DIFFICULTÉ EST DE SAVOIR COMMENT DÉFINIR DES INDICATEURS ET LESQUELS ?

Afin d'accompagner les structures porteuses, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault a mobilisé l'expertise de l'ensemble de ses services métiers et territoriaux pour constituer une liste d'indicateurs et réaliser le guide des indicateurs de SCoT.

L'intention de ce guide est triple. Il se veut :

- une grille de lecture, un langage commun entre collectivités territoriales et État pour appréhender les enjeux territoriaux ;
- un document ouvert appelé à évoluer et s'enrichir par l'appropriation et le partage d'expériences de chacun ;
- une opportunité pour chaque territoire d'échanger, partager ses problématiques, ses objectifs, ses solutions et voir dans l'inter-territoire des complémentarités et non plus des concurrences ;

Différents éléments de méthode ont permis de définir les indicateurs.

Dans un premier temps, il est apparu incontournable de définir les critères de pertinence des indicateurs. Le groupe de travail constitué pour la réalisation du guide en a identifié quatre :

- la disponibilité des données permettant de calculer l'indicateur ;
- la périodicité des sources de données (mises à jour) ;
- la pérennité de la production et mise à jour des sources de données ;
- la facilité à les mesurer et les analyser.

Sur ces critères, un canevas a été établi afin de faciliter le travail des services pour définir et caractériser les indicateurs qui leur semblent les plus intéressants au regard des politiques et enjeux associés qu'ils portent.

**Les thématiques sont les suivantes :**

- Environnement avec 5 volets : eau, risques, qualité du cadre de vie (bruit-air) et déchets
- Transports et déplacements
- Implantations commerciales
- Maîtrise de la consommation de l'espace
- Logement
- Activités agricoles
- Développement économique

**Les champs à renseigner pour un indicateur sont les suivants :**

- Thématique
- Sous-thématique
- Libellé de l'indicateur
- Mode de calcul
- Mode de représentation
- Sources de données
- Mise à jour de la mesure
- Commentaires éventuels

**79 INDICATEURS ONT ÉTÉ AINSI DÉFINIS ET CARACTÉRISÉS**

Une journée d'échanges a été organisée par la DDTM34 afin de présenter ce travail aux structures porteuses puis les associer pour choisir parmi les 79 indicateurs lesquels étaient stratégiques.

Le produit de ces ateliers a abouti à une liste de **22 indicateurs stratégiques** récapitulés au début du guide et dans une fiche de synthèse.

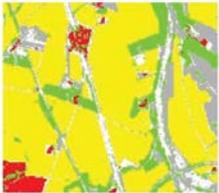
La prochaine étape pour la DDTM34 sera d'organiser et valoriser le retour d'expériences des structures porteuses sur la façon dont elles se sont appropriées ce guide.



Guide disponible à l'adresse suivante :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Documentation/Amenagement-Urbanisme-Biodiversite/Le-Guide-des-Indicateurs-de-suivi-des-Scots-de-l-Herault>

contact: [ddtm-contact@herault.gouv.fr](mailto:ddtm-contact@herault.gouv.fr)

DDT 09	<h2 style="color: #c00000;">Enquête Navetteurs sur la zone d'activité Delta Sud</h2> <p>En 2016, avec le Syndicat du SCoT Vallée de l'Ariège et la CC de Varilhes, la DDT09 a organisé une enquête, des entretiens et des ateliers collectifs auprès des salariés de Delta Sud qui réunit 1100 emplois. Cette zone, située entre Pamiers et Foix, à moins d'une heure de Toulouse, est principalement desservie par la route (RN20 notamment). Les arrêts de bus et les gares sont à 4 km.</p> <p>Il s'agissait d'identifier les pratiques de déplacements et les freins à l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture solo.</p> <p>Le diagnostic (fort autosolisme mais des salariés prêts à changer pour des modes doux, alternatifs, organisés) a déterminé le SM SCoT VA à construire un Plan Global de Déplacements et convaincu la CC de Varilhes de travailler avec des représentants d'entreprises et la DDT sur des actions concrètes à mettre en œuvre : amélioration du covoiturage, création d'itinéraires de mobilité active par les gestionnaires de voirie, navette depuis la gare, mobilité électrique...</p>
DDT 31	<h2 style="color: #c00000;">Consommation des espaces</h2> <p>Piloté par le service prospective et stratégie en collaboration avec les autres services de la DDT, l'observatoire départemental de la consommation des espaces doit permettre de mettre en évidence les phénomènes de consommation des espaces et de les suivre dans le temps.</p> <p>Afin d'initier un partenariat dans le cadre du suivi de cet observatoire, une charte a été signée avec la chambre d'agriculture et la SAFER. Une diffusion large à destination des EPCI, communes, et services de l'État est prévue par courriel.</p> <p>Une publication annuelle de suivi d'indicateurs de consommation des espaces et des publications thématiques sont réalisées.</p> <p>Le n°3, sorti en septembre 2016, traite de la question du devenir des espaces agricoles entre 2006 et 2013 et des friches agricoles potentielles.</p> <p>L'ensemble des publications est disponible sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne :</p> <p><a href="https://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-durable-du-territoire/Connaissance-des-territoires-et-information-geographique/Observatoire-departemental-de-la-consommation-des-espaces">https://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-durable-du-territoire/Connaissance-des-territoires-et-information-geographique/Observatoire-departemental-de-la-consommation-des-espaces</a></p> <div data-bbox="890 1048 1337 1675">  <p><b>Observatoire Départemental de la Consommation des Espaces. Haute-Garonne</b> Lettre n° 3 - Septembre 2016</p> <h3 style="color: #008080;">Qui consomme quoi ?</h3> <p>Avec cette 3ème publication, l'observatoire départemental de la consommation des espaces s'intéresse au-delà des surfaces agricoles aux espaces naturels et forestiers. En effet, les commissions départementales de la consommation des espaces agréées (CDEEA) créées par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010, ont évolué en août 2015 en commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CPENAF) par application de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Le champ d'action de cette commission est ainsi élargi entraînant la participation de nouveaux acteurs à la CPENAF. L'objectif est ainsi d'encourager la lutte contre l'artificialisation des terres afin de préserver le foncier naturel, agricole et forestier, regroupés sous la terminologie de foncier NAF. Cette évolution prévoit qu'un avis de la commission est nécessaire pour tout projet ou document d'urbanisme entraînant la réduction des surfaces affectées à des productions sous signe de qualité concourant tout le département et même que cet avis doit être conforme pour les appellations d'origine protégées (vins de Fronton et Saint-Sauvé).</p> <p>La promulgation le 8 août 2015 de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des territoires économiques qui a permis que les PLU autorisent la construction d'annexes dans les zones A et N, prévoit également que ces dispositions soient soumises à l'avis de la CPENAF. Dans la lettre précédente, l'observatoire départemental de la consommation des espaces a proposé une série d'indicateurs pour analyser la consommation des espaces agricoles, lesquels restent disponibles sur le portail des services de l'État en Haute-Garonne. Cette publication, compte tenu du premier rendez-vous aux espaces naturels et forestiers de la CPENAF, vise à apporter un éclairage sur l'évolution des espaces et sur les interactions entre les différentes occupations du sol.</p>  <p><b>Evolution de l'occupation du sol en Haute-Garonne entre 2006 et 2013</b></p> <p>L'image ci-contre illustre l'occupation du sol par les thèmes de l'UA, espaces urbains et espaces NAF, et le traitement relatif pour passer faire les calculs.</p> <p>La création des images entraîne une légère dégradation de l'information (cf. abstract technique en dernière page), mais les ordres de grandeur des résultats entre thèmes restent significatifs.</p> <p>On remarque que le thème « autres » associe les surfaces occupées par l'eau (en creux d'eau viciées), les infrastructures routières (les lignes droites de l'image), qui sont des données assez stables.</p> <p>C'est donc l'évolution du reste (surfaces imperméabilisées, espaces de sport et de loisir, zones d'activités) qui illustre ce thème.</p> <p>Le titre de l'Observatoire Départemental de la Consommation des Espaces</p> </div>

DDT 32/DDT 46	<p><b>La vacance de logement : une typologie pour affiner la connaissance</b></p> <p><i>Étude dans 7 communes du Lot et du Gers</i></p> <p>La connaissance de la vacance du logement est un élément essentiel pour l'action des politiques publiques locales. Aussi, dans le cadre de l'ARRE, les DDT du Lot et du Gers ont piloté une étude sur le sujet, dans l'objectif d'asseoir une typologie pour les territoires ruraux et de mener une réflexion sur des pistes d'actions. L'étude a été réalisée de janvier à avril 2016 par une promotion de Master 1 de l'Université Toulouse-Jean Jaurès.</p> <p>7 communes dans le Gers, le Lot et l'Aveyron ont été choisies comme terrain d'étude.</p> <p>Sur chacune de ces communes, un bref diagnostic de territoire, un travail d'observation et d'entretien ont été réalisés et les acteurs concernés par la problématique (élus, notaires, agents immobiliers, techniciens) rencontrés.</p> <p>L'étude permet de poser et d'approfondir les modalités d'actions pour la résorption de la vacance et replace celle-ci au cœur des enjeux territoriaux. Des exemples de démarches innovantes sont présentés.</p> <p><b>Résumé de l'étude :</b></p> <p><a href="http://www.gers.gov.fr/content/download/18158/137731/file/16_10_Etude_Vac_Logement_Synthese_4pages.pdf">http://www.gers.gov.fr/content/download/18158/137731/file/16_10_Etude_Vac_Logement_Synthese_4pages.pdf</a></p> <p><b>Rapport :</b></p> <p><a href="http://www.gers.gov.fr/content/download/18159/137735/file/16_09_Vacance.logements_rapport_def.pdf">http://www.gers.gov.fr/content/download/18159/137735/file/16_09_Vacance.logements_rapport_def.pdf</a></p>	 <p><b>La vacance de logement : une typologie pour affiner la connaissance</b> Étude de sept communes du Gers, de l'Aveyron et du Lot</p> <p><b>Introduction</b></p> <p>La problématique de la vacance de logements, quoique complexe tant les situations qu'elle concerne sont hétérogènes, s'avère stratégique et la connaissance du phénomène et des processus à l'œuvre est essentielle pour l'action des politiques publiques locales.</p> <p>Au programme de l'Agence régionale en réseau des études, avec pour maîtres d'ouvrages les Directions Départementales des Territoires du Gers et du Lot, l'étude a été confiée à l'Université Toulouse-Jean Jaurès dans le cadre d'un atelier du Master 1 « Villes, habitat et politiques d'aménagement ».</p> <p>Réalisée de janvier à avril 2016 par les étudiants, après une rencontre avec les maîtres d'ouvrages pour présenter leurs interrogations et les différentes communes objets de l'étude, elle avait pour objectif d'asseoir une typologie de la vacance sur des définitions précises, fonction des territoires étudiés et pouvant inspirer des pistes d'actions.</p> <p>Les territoires d'études choisis pour analyser ce phénomène sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour le Gers : Condom, Fleurance et l'Isle-Jourdain ;</li> <li>• pour le Lot : Gourdon, Bagnac-sur-Cèze et Lacapelle-Marival ;</li> <li>• pour l'Aveyron : Capdenac-Gare.</li> </ul> <p>Dans un premier temps, la méthodologie a consisté à définir la vacance sur le plan théorique grâce à une typologie et à réaliser un bref diagnostic de territoire pour chacune des sept communes. Puis des grilles d'observation et d'entretien ont été réalisées pour préparer le terrain et dans le but de répondre à une démarche qualitative. Enfin, les acteurs concernés par la problématique de la vacance (élus, notaires, agents immobiliers, techniciens urbanistes) ont été rencontrés, et des observations sur site ont été effectuées.</p> <p>Le rapport d'étude est donc constitué de trois parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ les aspects de définition de la vacance de logement ;</li> <li>➢ les études de cas ;</li> <li>➢ les éléments d'analyse générale des centres anciens, des situations de vacance et des éléments de typologie de la vacance de logement pouvant inspirer des pistes d'actions.</li> </ul> <p>Le présent fascicule a pour objet de faire une synthèse des éléments essentiels de l'étude, dans un format des plus concis possibles pour une meilleure appréhension. Les études de cas concernant les sept communes ne seront donc pas développées dans ce document.</p>  <p>Direction Départementale des Territoires du Lot Agence Régionale en Réseau des Centres d'Occitanie octobre 2016</p>
DDT 46	<p><b>La place des bourgs dans les ruralités du XXIème siècle</b></p> <p><i>Étude dans 4 communes du Lot (pays de Figeac)</i></p> <p>Le maintien de la vitalité des centres-bourgs est une préoccupation largement partagée par les acteurs du territoire. Pour comprendre les phénomènes à l'œuvre et renouveler le regard sur les dynamiques de la ruralité, la DDT du Lot a proposé, dans le cadre de l'ARRE, un sujet de réflexion : pour enrichir les études déjà réalisées sur les bourgs lotois, une approche plus sociale basée sur les représentations du vécu des habitants a été envisagée. Cette intention s'est concrétisée au travers d'un partenariat avec l'université de Toulouse – Jean Jaurès et la mobilisation d'étudiants durant le 1er semestre 2016 dans le cadre d'un atelier de MASTER.</p> <p>Le MASTER 1 Développement des Territoires Ruraux de l'antenne universitaire de Foix, sous la Direction de Mme GAMBINO, a répondu à la proposition de la DDT du Lot de renouveler le regard porté sur les bourgs ruraux en fonction de l'évolution des modes de vie. Par une approche de terrain, des acteurs et des habitants, les étudiants ont mis en évidence les représentations et les attentes quant à la place des bourgs dans les ruralités d'aujourd'hui.</p> <p>Ces travaux ont été restitués aux élus des territoires du Lot fin juin.</p> <p>Le rapport est téléchargeable sur le site internet <a href="http://www.lot.gouv.fr/">http://www.lot.gouv.fr/</a></p> <p style="text-align: right;">Contacts : Sébastien TRUQUET et Patrick DUPUY</p>	

DDT 65	<p><b>Accès au logement privé des publics les plus démunis (ODPH 65)</b></p> <p>L'Observatoire Départemental et Partenarial de l'Habitat des Hautes-Pyrénées (ODPH 65) a souhaité disposer d'une analyse des difficultés rencontrées par les locataires les plus fragiles pour accéder ou se maintenir dans un logement du parc privé. La mobilisation du seul parc public génère des offres qui ne correspondent pas toujours aux besoins alors qu'existeraient des offres plus adaptées ou à recycler dans le parc privé qu'il est parfois légitime de considérer comme social de fait.</p> <p>A partir de l'analyse et du croisement des données des différents acteurs de l'accès au logement, les réflexions se sont fondées sur des entretiens de propriétaires bailleurs permettant de caractériser, d'identifier leurs stratégies patrimoniales.</p> <p>Il s'agit de construire un dispositif de captation et de mobilisation du parc privé plus efficient en identifiant des mesures de sécurisation des propriétaires et une meilleure fluidité des dispositifs de suivi des locataires.</p> <p>Les conclusions de l'étude ont vocation à enrichir l'élaboration du prochain Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées ainsi que les démarches de politiques générales de l'Habitat du département.</p>	
DDT 81	<p><b>La réhabilitation de l'habitat individuel en centre-bourg comme alternative à la construction neuve</b></p> <p>La DDT 81 a souhaité disposer d'éléments comparatifs entre la réhabilitation d'un logement en centre-bourg de villages et une nouvelle construction ex-nihilo. Au-delà de l'estimation des coûts directs entre ces 2 types d'opération, l'étude lancée en septembre dernier a pour objectif d'intégrer également des éléments d'analyse non monétaires basés sur les 5 finalités du développement durable.</p> <p>La 1ère phase de cette étude s'intéresse aux mobilités résidentielles déterminées par les capacités financières des ménages et les aspirations personnelles impossibles à appréhender d'un point de vue statistique. Afin de pouvoir intégrer ces dimensions sociales et sociétales, la DDT a confié à l'Institut National Universitaire « Jean-François Champollion » d'Albi la réalisation d'une enquête sociologique sur la CC des Monts d'Alban et du Villefranchois.</p> <p>Ce travail réalisé par les étudiants du Master « Gestion des Territoires et Développement durable » a débuté par une visite le 22 septembre 2016 en présence de la responsable du pôle aménagement de la CC et de la DDT 12 partenaire de cette étude.</p>	

DDT 82	<p><b>Une démarche BIMBY en Tarn-et-Garonne</b></p> <p>La démarche BIMBY (Build In My BackYard) consiste à permettre et à encourager les propriétaires de maisons individuelles à densifier leur parcelle en y autorisant la construction pour d'autres, notamment par division, dans le cadre des possibilités offertes par les documents d'urbanisme locaux. Elle permet de répondre au double objectif de construction de logements et de réduction d'étalement urbain, tout en permettant au propriétaire de valoriser financièrement son bien. Elle s'appuie sur la mise en place d'un dispositif de médiation avec les habitants qui peuvent bénéficier des conseils d'architectes et de professionnels de l'urbanisme et de l'immobilier.</p> <p>La DDT de Tarn-et-Garonne et la direction territoriale Ile-de-France du CEREMA ont accompagné la commune de Verdun-sur-Garonne sur une démarche BIMBY, en amont du lancement de la révision du Plan local d'urbanisme.</p> <p>La restitution de l'étude s'est faite en mai 2016 et la DDT compte valoriser cette expérience auprès d'autres collectivités, par le biais d'une plaquette et de témoignages directs dans le cadre de réunions d'échanges entre élus.</p> <p style="text-align: right;">Contact : Juliette DELCAMP</p>
DREAL	<p><b>Près d'un ménage sur huit en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement en région Occitanie</b></p> <p>Dans la région Occitanie, plus de 280 000 ménages consacrent au moins 8% de leurs revenus au chauffage de leur habitation, se retrouvant ainsi en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement. Ainsi 12% des ménages sont en situation de vulnérabilité dans la région. Cette part est plus faible qu'au niveau national (16,5% en France Métropolitaine hors Île-de-France).</p> <p>Ces résultats sont le fruit d'un travail de la DREAL, qui a mobilisé des données travaillées par l'Insee et le ministère (SOeS). Un document a été publié au printemps 2016.</p> <p><i>Des compléments infra-régionaux possibles</i></p> <p>Sur des zones d'au moins 30 000 habitants, des analyses complémentaires peuvent être réalisées. Le pays quercynois par exemple a demandé à pouvoir se comparer à l'ensemble de son département, des données lui ont été transmises ; des approfondissements sont en cours avec la DDT de Haute-Garonne et l'agence d'urbanisme de Toulouse.</p>

**Vous avez dit BIMBY ?**

Le terme BIMBY est l'acronyme des termes «build in my back yard», traduit en français par «construire dans mon jardin ou dans mon arrière-cour», par opposition au syndrome de NIMBY «not in my back yard», «pas dans mon jardin», qui illustre le refus des citoyens de voir édifier à proximité de chez eux des infrastructures ou des équipements présentant des nuisances.

DREAL	<p><b>Gestion économe de l'espace : quelles traductions dans les SCoT ?</b></p> <p>L'État a validé fin 2014 un plan d'action pour la gestion économe de l'espace (GEE) en Midi-Pyrénées. Pour donner corps à ce concept, une étude a été lancée sur la prise en compte de la GEE dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT). L'analyse de neuf SCoT a détecté des manques et des points de vigilance, pour lesquels ont été proposées des améliorations et recommandations, notamment issues d'autres SCoT. En parallèle furent définis des indicateurs pour la mesure de la consommation d'espace et son évolution, exigée des SCoT, grâce à la convergence entre les modes de calcul des DREAL fusionnant en Occitanie. L'ensemble aboutit à un guide pédagogique et mobilisateur, destiné tant aux collectivités qu'aux services de l'État, autour de cinq messages clés sur la GEE, liés aux étapes d'élaboration du SCoT. Ce guide, diffusé en décembre 2016, sera complété d'une plaquette de sensibilisation.</p>   <p style="text-align: right;">Contacts : Marie DURAND (DREAL) avec les DDT 09, 31, 65, 81, 82, la DRAAF, et le CEREMA.</p>
DRAAF	<p><b>Agriculture et territoires, des données en ligne sur le site internet :</b></p> <p><a href="http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Agriculture-et-territoires">http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Agriculture-et-territoires</a></p> <p><b>Pour télécharger les données en ligne</b></p> <p><a href="http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Statistiques">http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Statistiques</a></p> <p><b>Pour toute demande de données agricole, agro-alimentaire et forêt</b></p> <p><a href="mailto:ensavoirplus.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr">ensavoirplus.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr</a></p> 

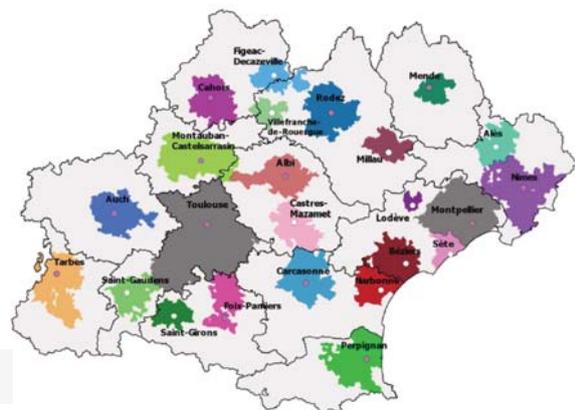
## Etude prospective: l'agriculture dans les aires urbaines de moyenne importance en 2035.

La DRAAF et 3 DDT lancent une étude prospective sur 3 territoires tests de la région Occitanie. Cette étude a pour objectif de développer une vision prospective de l'agriculture. Ces territoires tests sont des aires urbaines de moyenne importance : Montauban Castelsarrasin, Albi et Rodez. Ils ont été retenus pour représenter des contextes agricoles diversifiés et avec un portage par la DDT de la démarche au niveau local. La prospective permettra de nourrir le dialogue entre les acteurs du territoire et l'Etat sur les enjeux de l'agriculture dans les aires urbaines à l'horizon 2035.

Les questions de renouvellement de générations, de gestion du foncier, d'alimentation seront les principales thématiques abordées pour engager la réflexion prospective. Ce travail mené à l'échelle des aires urbaines ne se limite pas au sujet de l'agriculture périurbaine mais abordera la question de l'avenir de l'agriculture (filières courtes ou longues).

Le bureau d'étude Blézat consulting a été sélectionné. Un comité de suivi régional sera mis en place pour associer les acteurs régionaux à la démarche (capitalisation et diffusion des résultats).

Des ateliers prospectifs se dérouleront sur chaque territoire test. La fin de l'étude est prévue fin 2017.



*Les 22 aires urbaines de moyenne importance  
En gris les aires métropolitaines*

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Occitanie**

Cité administrative

1 rue de la Cité Administrative - CS 80002

31074 Toulouse cedex 9

Tél. 33 (0)5 61 58 50 00 - Fax. 33 (0)5 61 58 54 48

[www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr)

Directeur de la publication : Didier KRUGER, directeur régional  
Contact : Amandine OUROS - email : [amandine.ouros@developpement-durable.gouv.fr](mailto:amandine.ouros@developpement-durable.gouv.fr)  
Conception graphique : DREAL Occitanie - Cabinet et Communication  
Assistance à la conception : Eloïse GILBERT et Tiphanie LOUBOUTIN-VETRO